



# **Ligue de Tennis de Table**

***Pays de la Loire***

## **REGLEMENT**

### **FINALE REGIONALE**

### **PAR CLASSEMENTS**

#### SOMMAIRE

1. QUALIFICATION DEPARTEMENTALE
2. TRANSMISSION DES RESULTATS
3. ORGANISATION SPORTIVE
  - a. ENGAGEMENT
  - b. FORMULE DE LA COMPETITION
4. QUOTAS NATIONAUX

# Finales Régionales par Classements

---

## 1- QUALIFICATION DEPARTEMENTALE

Seul(e)s les joueurs et joueuses ayant participé à la phase départementale pourront jouer la phase régionale qualificative pour la phase nationale.

Pour une bonne homogénéisation de la phase régionale, il est conseillé que les inscriptions départementales soient ouvertes à l'ensemble des licencié(e)s correspondants aux différents tableaux. (Seuls les poussins n'ont pas le droit de participer : Nouveau Règlement fédéral).

Pour les joueurs et joueuses ne participant pas au Critérium fédéral, un droit d'engagement sera versé au comité.

De plus, la formule de la compétition doit être identique de la phase départementale à la phase nationale c'est-à-dire poules de 3 avec un barrage 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, le gagnant rencontrant un 1<sup>er</sup> de poule puis un tableau à élimination directe.

Dans la mesure du possible, 2 joueurs du même club ne doivent ni être dans la même poule, ni se rencontrer lors du barrage 2-3.

Selon le nombre d'engagés, faire la compétition départementale sur 2 jours avec 4 tableaux par journée.

Le samedi : H 12+ F 12 et H 15 + F 9

Le dimanche : H 8 + F 7 et H 10 + F 5

## 2- TRANSMISSION DES RESULTATS

Au regard des problèmes rencontrés sur la saison 2016/2017, il est demandé de remonter les résultats des phases départementales sur un même fichier Excel, issu de SPID pour éviter des erreurs de n° de licence.

Ce fichier devra parvenir à la déléguée de l'épreuve régionale le lendemain de l'épreuve départementale, les délais pour l'organisation régionale ayant été raccourcis.

Chaque comité transmettra les résultats sur un fichier Excel (numéros de licence à renseigner) avec un onglet par tableau pour le **16 avril 2018**.

***Dans la mesure du possible, les Responsables départementaux de cette compétition devront demander aux qualifié(e)s de la phase départementale si ils ou elles désirent jouer à la phase régionale.***

Ce fichier est joint au présent règlement.

### 3- ORGANISATION SPORTIVE DE L'ÉPREUVE REGIONALE

La phase régionale est qualificative pour la phase nationale.

Elle se déroulera les 12 et 13 mai 2018 à LIRE dans le 49.

A l'issue de l'échelon départemental, le nombre de qualifié(e)s à l'échelon régional sera déterminé **en fonction du nombre des engagé(e)s sur la phase départementale.**

**Les quotas seront donc définis à l'issue de toutes les phases départementales.**

#### a. INSCRIPTION DES TITULAIRES

**A l'issue de toutes les phases départementales :**

Pour les tableaux féminins : 24 joueuses seront qualifiées pour l'échelon régional

Pour les tableaux masculins : 48 joueurs seront qualifiés pour l'échelon régional

La liste des joueurs ou joueuses qualifié(e)s sera publiée sur le site de la Ligue.

Chaque joueur ou joueuse devra s'inscrire par le lien notifié sur le site de la Ligue jusqu'au **29 avril 2018 minuit.**

L'inscription sera finalisée avec le paiement de **8 euros** par carte bancaire.

#### b. INSCRIPTION DES REMPLACANTS

Dès le 28 avril 2018, la liste des remplaçant(e)s sera publiée sur le site de la Ligue et les remplaçant(e)s pourront s'inscrire par le lien notifié sur le site de la Ligue jusqu'au **06 mai 2018 minuit.**

Si les remplaçant(e)s prévu(e)s n'ont pas finalisé leur inscription, les joueur (se) s suivant seront prévenu(e)s par le biais de l'adresse mail de leur correspondant de club.

*Si un titulaire venait à s'inscrire après le 29 avril, la priorité sera donnée au remplaçant(e) convoqué(e).*

# Finales Régionales par Classements

---

## c. FORMULE DE LA COMPETITION

La Phase Régionale se déroulera sur 2 journées :

Samedi 12 mai 2018

- tableau H12 : joueurs classés entre 1100 et 1299 points
- tableau F9 : joueuses classées entre 800 et 999 points
- tableau H15 : joueurs classés entre 1300 et 1599 points
- tableau F12 : joueuses classées entre 1000 et 1299 points

Dimanche 13 mai 2018

- tableau H 8 : joueurs classés entre 500 et 899 points
- tableau F5 : joueuses classées entre 500 et 599 points
- tableau H10 : joueurs classés entre 900 et 1099 points
- tableau F7 : joueuses classées entre 600 et 799 points

Dans chaque tableau, les joueurs sont répartis dans des poules de trois joueurs selon le classement officiel de la 2<sup>ème</sup> phase

### **Placement des joueurs dans une poule**

Les joueurs sont placés dans les poules en tenant compte des points qualificatifs de la compétition concernée ;

Dans la mesure du possible, deux joueurs d'une même association, doivent être placés dans des poules différentes.

En cas d'impossibilité, ils doivent être placés de façon à se rencontrer au 1er tour s'ils sont deux et le plus rapidement possible s'ils sont trois ou plus dans la poule.

A l'issue des poules, les joueurs sont placés dans un tableau final en respectant l'article suivant :

### **Trois qualifiés par poule**

Les vainqueurs de poule sont placés dans le tableau de la manière suivante :

- le vainqueur de la poule 1 à la place 1
- le vainqueur de la poule 2 à la place 2
- les vainqueurs des poules 3 et 4 par tirage au sort pour les places 3 et 4
- les vainqueurs des poules 5 à 8 par tirage au sort pour les places 5 à 8 ;
- les vainqueurs des poules 9 à 16 par tirage au sort pour les places 9 à 16,

etc.

Les joueurs classés 2e de poule par tirage au sort dans le demi-tableau opposé de leur premier respectif.

Les joueurs classés 3e de poule par tirage au sort dans le même demi-tableau que leurs 2e de poules, mais dans le quart opposé.

## Finales Régionales par Classements

---

### Pour les tableaux féminins :

- Les 24 joueuses qualifiées seront réparties en 8 poules de 3, respectant le serpent selon les points classements (2<sup>ème</sup> phase) mais en évitant que 2 joueuses du même comité se trouvent dans la même poule.
- Si un tableau féminin est incomplet, 1 poule de 4 sera préférée à 2 poules de 2 avec 3 qualifiées sur la poule (la 4<sup>ème</sup> sera éliminée).
- Après le tirage au sort, les barrages se feront entre les 2<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup> de poules, les gagnantes rencontrant les 1<sup>ères</sup> de poules.
- Les parties de classement seront jouées en fonction des quotas de qualifiées pour la phase nationale.

### Pour les tableaux masculins :

- Les 48 joueurs qualifiés seront répartis en 16 poules de 3, respectant le serpent selon les points classements (2<sup>ème</sup> phase) mais en évitant que 2 joueurs du même comité se trouvent dans la même poule.
- Après le tirage au sort, les barrages se feront entre les 2<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup> de poules, les gagnants rencontrant les 1<sup>ers</sup> de poules.
- Les parties de classement seront jouées en fonction des quotas de qualifiés pour la phase nationale.

La compétition se déroulera avec des balles blanches pastiques fournies par la Ligue.

#### **4- QUOTAS PHASE NATIONALE**

*A l'issue de la compétition régionale, les qualifié(e)s ainsi que les remplaçant(e)s devront être en mesure de se positionner pour jouer ou non à la phase nationale.*

La liste des titulaires et des remplaçant(e)s sera transmise aux instances fédérales qui enverront la convocation pour les finales fédérales par mail à chaque participant(e).

Les quotas pour la phase Nationale seront affichés lors de la Finale Régionale.

Pour information, la phase Nationale se déroulera à POITIERS les 16 et 17 juin 2018.

**Responsable de la Finale Régionale par Classements de la Ligue des Pays de la Loire**

**Françoise DREYER**